

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Université de Tours

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Rapport publié le 29/02/2024



Au nom du comité d'experts¹ :

Laurence Pirault-Roy, Présidente

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

¹ Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

² Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'université de Tours, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation des formations pour le prochain contrat quinquennal. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle (bilan de chaque cycle de formation et des formations qui le composent). Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan du cycle et des formations qui le composent.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'université de Tours a eu lieu au printemps 2023.

Le comité d'experts était présidé par Madame Laurence Pirault-Roy, professeure en chimie à l'université de Poitiers. La vice-présidence du comité a été assurée par Monsieur Julien Longhi, professeur en sciences du langage à CY Cergy Université.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Mark Bailoni, maître de conférences en géographie à l'université de Lorraine,

Mme Séverine Barandon, sage-femme coordinatrice, directrice de l'école de Sages-femmes à l'université de Bordeaux,

Mme Anne Bordron-Loussouarn, professeure en biologie cellulaire, immuno-hématologie à l'université de Bretagne occidentale,

M. Pascal Brassier, maître de conférences en sciences de gestion à l'université Clermont Auvergne,

M. Pierre Dahoo, professeur en physique à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

M. Goulwen De Kermoisan, consultant en recrutement chez MacAnders Group,

Mme Héloïse Haliday, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie à l'université de Bourgogne,

M. Thierry Hauet, professeur d'université praticien hospitalier à l'université de Poitiers,

M. Christian Hurson, maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Rouen,

Mme Catherine Lisak, professeure de littérature britannique à l'université Bordeaux-Montaigne,

M. Nassime Mountasir, doctorant en informatique à l'université de Strasbourg,

Mme Christine Paillard, maître de conférences en droit public à l'université de Rennes,

M. Laurent Posocco, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université de Toulouse Capitole,

Mme Sophie Raisin-Tani, professeure en biochimie et biologie moléculaire à Université Côte d'Azur,

M. Luiz-Angelo Steffenel, professeur en informatique à l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Mme Christelle Veillard-Morel, maître de conférences en philosophie ancienne à l'université de Paris Nanterre,

M. Eric Vial, professeur en histoire contemporaine à CY Cergy Université.

M. Vincent Blanlœil, M. Thierry Poulain-Rehm, conseillers scientifiques, et Mme Stéphanie Jameaux, chargée d'évaluation, représentaient le Hcéres.

Présentation

L'offre de formation demandée en accréditation par l'université de Tours pour la période 2024-2028 porte sur 98 formations dont 23 licences, 10 mentions de bachelor universitaire de technologie (BUT), 42 masters (dont 3 en co-accréditation portées par un autre établissement), ainsi que 13 formations en santé dont 7 du 1^{er} cycle et 6 en 2^e cycle. Cette offre se répartit par domaine de la manière suivante : 11 formations en Arts, lettres, langues (ALL) ; 18 en Sciences humaines et sociales (SHS) ; 21 en Droit, économie, gestion (DEG) ; 25 en Sciences, technologies, santé (STS).

Dans le projet de l'université de Tours, l'offre de formation en demande d'accréditation évolue peu et les périmètres des domaines des formations restent stables. Les modifications concernent essentiellement des restructurations liées à la création des bachelors universitaires de technologie (BUT) et à la mise en place de doubles licences (Droit-Science Politique ou Physique-chimie).

Il est important de noter que, dans le domaine de la santé, une nouvelle formation, un DFG en Sciences odontologiques, est en demande d'accréditation. De plus, en premier cycle, une licence Science politique est créée et une licence Sciences de la transition écologique et sociétale, ouverte à la rentrée 2022, est demandée en renouvellement. En deuxième cycle, un master Économie sociale et solidaire est créé.

Analyse globale

Propos liminaire

Le projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle soumis à l'évaluation du HCERES est considéré comme insuffisamment développé au regard des points faibles soulignés et des recommandations exprimées lors du bilan de l'offre de formation. Les réponses apportées par l'établissement, qui renvoient trop souvent aux courriers d'observations transmis par la présidence en réponse aux rapports d'évaluation du bilan du 1^{er} et du 2^e cycle, manquent de précisions et de propositions tangibles d'actions correctrices.

L'université de Tours se positionne comme une université pluridisciplinaire de proximité, dont l'offre de formation est en cohérence avec le contexte régional. Cette bonne intégration dans le tissu régional avait été déjà signalée comme un point fort lors de l'évaluation du bilan des formations. Son projet de formation 2024-2028 s'inscrit dans une logique d'amélioration continue visant à stabiliser, à renforcer et à optimiser l'existant, même si le comité s'interroge sur les mesures mises en œuvre à cet égard.

Globalement, l'offre de formation est assez stable avec, très majoritairement, des reconductions à l'identique ou des restructurations légères, les restructurations les plus importantes étant généralement liées à la création des BUT. La plupart des formations ont ainsi rédigé des fiches-projets mettant en évidence la clarté et la cohérence de la nouvelle offre de formation et ont tenu compte des recommandations du Hcéres en proposant des réponses plus ou moins satisfaisantes.

Toutefois, certaines formations du 1^{er} et du 2^e cycle ont apporté des réponses insuffisantes aux recommandations du Hcéres ou ne permettant pas d'apprécier convenablement les projets de formation (BUT Gestion des entreprises et des administrations, BUT Science et génie des matériaux, BUT Information et communication, licence professionnelle Commercialisation des produits alimentaires, licence professionnelle Bio-industrie et biotechnologies, licence professionnelle Métiers de l'industrie : Gestion de la production industrielle, Certificat de capacité d'Orthoptiste, licence Langues étrangères appliquées, licence Géographie et aménagement, licence Mathématiques, diplôme d'État de Sage-femme, master Finance, master Management et administration des entreprises, master Français langue étrangère, master Philosophie, master Humanités numériques, master Sociologie, master Urbanisme et aménagement, master Mathématiques). En outre, il faut signaler que neuf formations ont totalement ignoré les recommandations du comité Hcéres et n'ont pas souhaité y répondre dans leur fiche-projet (licence Lettres, licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, licence professionnelle Productions animales, master Langues étrangères appliquées, master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, master Géographie, aménagement, environnement et développement, master Journalisme, master Sciences de l'éducation, diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée).

La cohérence de l'offre de formation de l'établissement est globalement satisfaisante. Toutefois, quelques formations présentent une cohérence interne ou un positionnement défailants. Concernant les créations ex nihilo, le master Économie sociale et solidaire, parcours Économie circulaire, présente un projet qui permet difficilement d'apprécier sa faisabilité, son positionnement ou ses débouchés. Quant à la double licence construite entre les mentions Lettres, Langues et Droit, le comité s'est interrogé sur le rattachement de son parcours Droit-Langues à la mention Lettres et langues qui ne permettra pas d'améliorer la visibilité de cette formation. Les interrogations sont les mêmes s'agissant de l'intégration du parcours Biotechnologies et droit dans le master Droit de la santé. Les autres créations ex-nihilo ou celles issues de profondes restructurations, comme la licence Science politique, la licence professionnelle Métiers de la santé : technologies, le diplôme de formation générale en Sciences odontologiques, la licence Sciences de la transition écologique et sociétale,

le master *Sciences et génie des matériaux*, le master *Entrepreneuriat et management de projet* sont, pour la plupart, construites en cohérence avec les axes de l'établissement, notamment pour ce qui concerne les métiers de la santé et les enjeux du développement durable. Concernant les formations déjà existantes, deux masters présentent des faiblesses importantes sur le plan de la cohérence interne de la mention, de manière générale (master de *Philosophie et master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*) ou entre les parcours de la mention (master *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*).

En outre, alors que la communication entre les services centraux, les composantes et les formations était apparue perfectible dans l'évaluation du bilan, peu de précisions sont apportées quant aux actions concrètes qui permettraient d'accompagner les formations dans les actions à mener en relation avec les axes stratégiques de l'établissement. Si un certain nombre d'orientations sont énoncées à la suite des recommandations du Hcéres, relativement à l'internationalisation des formations, à une plus grande sensibilisation des étudiants aux enjeux de la transition écologique, à la mise en place de l'approche par compétences ou encore en matière d'aide à la réussite étudiante, notamment, une faiblesse importante demeure quant au pilotage de ces actions. Il serait souhaitable, en effet, que des indicateurs soient proposés afin d'apprécier l'impact des actions envisagées. En outre, si les objectifs de développement de l'alternance sont tout à la fois ambitieux et réalistes - 2 000 apprentis à l'horizon 2028, contre 1 700 aujourd'hui -, ceux relatifs au développement de la formation continue manquent de précisions. L'université de Tours a décliné clairement ses axes stratégiques mais l'absence de véritable plan d'action assorti d'un calendrier, de jalons et d'indicateurs, peut être déplorée.

La politique et la caractérisation de l'offre de formation

Le projet de l'université de Tours en matière de politique de formation énonce des axes clairs (ouverture à l'international, prise en compte des enjeux du développement durable, développement de l'alternance et de la formation continue, amélioration de la réussite des étudiants, développement de l'approche par compétences, etc.), entre lesquels il reste toutefois difficile d'établir, sur la base des éléments fournis, une hiérarchie au regard de la politique générale de l'établissement, et ce d'autant plus qu'il est fait état d'un manque de moyens susceptible de limiter le développement de ces différents axes.

Parmi les axes forts de la politique de formation de l'établissement, on note une ambition d'amélioration de la réussite des étudiants par la mise en place de parcours de réussite modulaire, avec l'appui du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3. L'université de Tours souhaite déployer dans ce cadre un logiciel d'échanges, qui favorise la rencontre entre l'étudiant et ses accompagnants en regroupant les informations relatives à son projet de formation, et un autre de suivi des apprenants et de leur projet. Cette initiative est remarquable, mais elle mériterait de disposer d'indicateurs afin d'en évaluer l'appropriation par les formations.

Le *continuum* licence-master est assuré par l'offre, pour l'ensemble des mentions de licence, de poursuites d'études en master, soit localement, soit grâce à des co-accréditations avec l'université d'Orléans, l'université de Poitiers ou l'INSA Centre-Val de Loire. Une convention de coordination territoriale entre l'université de Tours, l'université d'Orléans et l'INSA Centre-Val de Loire est en cours d'élaboration, ce qui permettra d'asseoir cette collaboration et de renforcer la visibilité des différents partenaires.

L'établissement souhaite, en outre, inscrire son offre dans les enjeux du développement durable en proposant à tous les étudiants de 2^e année de licence (L2), un enseignement de 18 heures dans ce domaine. Il est regrettable que ce déploiement ne concerne pas également les étudiants de BUT. La réalisation prochaine d'une cartographie des éléments pédagogiques qui traitent de la transition écologique et sociale et du développement durable devrait permettre à l'université de Tours de mettre en place une offre de formation conséquente dans ce domaine en y incluant de préférence les étudiants de BUT. Des informations auraient, par ailleurs, été les bienvenues sur la place accordée par l'établissement à l'interdisciplinarité, en lien en particulier avec ces enjeux de sensibilisation à la transition écologique.

L'intégration de l'université de Tours (début 2022) au sein du consortium NEOLAIA, l'alliance de neuf universités se structurant autour d'un projet d'université européenne, est une piste d'amélioration en réponse à la faible internationalisation des formations relevée dans l'évaluation du bilan, et ce d'autant plus que l'université va coordonner un certain nombre d'initiatives autour du multilinguisme, de l'usage des langues et des mobilités courtes. Dans la description de son projet, l'université de Tours souligne que cet engagement devrait avoir un effet très positif sur les mobilités à court et à moyen termes. Cependant, il est dommage qu'elle ne fournisse pas d'objectifs quantifiés en termes de mobilités étudiante et enseignante ni ne propose de calendrier de mise en œuvre de ces dispositifs. Il aurait été souhaitable d'apporter également des précisions à ce sujet dans les fiches-projets des formations. Ainsi, seules quatre formations ont signalé leur intention de s'appuyer sur ce *consortium* pour renforcer leur ouverture à l'international (licence et master *Histoire*, master *Informatique* et Diplôme de formation générale en *Sciences médicales*). Par ailleurs, si plusieurs formations ont d'ores et déjà noué des relations fortes avec certains membres de cette alliance, et y voient une opportunité de les intensifier et d'en développer de nouvelles, ces perspectives sont, de manière générale, insuffisamment valorisées au sein de

l'établissement. Les initiatives qui apparaissent, pour l'heure, isolées et ponctuelles, gagneraient ainsi à être mise en valeur dans le cadre de dispositifs communs.

S'agissant de l'adossement des formations à la recherche, le projet de l'université de Tours se contente de rappeler que la formation à et par la recherche est « par essence au cœur du modèle universitaire » sans autre forme de cadrage quantitatif ni qualitatif.

Sur le plan quantitatif, la part des heures de formation à et par la recherche dans le volume horaire de la formation, de même que le taux de participation des enseignants-chercheurs et des chercheurs à la formation, sont des données objectivables qui sont nécessaires à l'appréciation de l'adossement à la recherche et qui, de ce fait, ne doivent pas être négligées par l'établissement. Force est de constater que la part d'intervention des enseignants-chercheurs reste particulièrement faible dans certaines formations du 1^{er} cycle en particulier, par exemple, au sein de la licence professionnelle *Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle* et de la licence professionnelle *Commercialisation des produits alimentaires*. La connexion avec la recherche demeure aussi fragile pour le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*, pour le BUT *Gestion des entreprises et des administrations* et le BUT *Science et Génie des matériaux*, pour les licences professionnelles *Bio-industries et biotechnologies* et *Productions animales* ou encore pour le master *Journalisme*. Sur le plan qualitatif, toutefois, de nombreuses formations mettent en avant des actions de formation à et par la recherche (visites de laboratoire, projets tutorés en lien avec la recherche, conférences sur des thématiques de recherche) qui sont positivement appréciées par le comité d'experts.

Concernant la formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie, la lettre de cadrage relative à l'offre de formation 2024-2028 n'impose pas de module obligatoire pour les formations du 1^{er} ou du 2^e cycle, à l'instar de ce qui se fait pour l'ensemble des doctorants. L'université de Tours annonce son intention d'émettre des recommandations afin que les étudiants de licence et de master y soient sensibilisés ; la mise en œuvre concrète de ces recommandations devrait être assurée au sein de chaque formation, sans que le comité ait plus de précisions à ce sujet. Les formations professionnalisantes comme les BUT et les licences professionnelles ne sont, du reste, pas concernées par cette démarche, ce qui est regrettable.

La poursuite du développement des relations avec le monde socio-économique, et, plus largement, des politiques partenariales, est présentée comme l'un des axes stratégiques de l'université de Tours.

L'établissement bénéficie d'un tissu de partenaires socio-économiques et culturels solide, dense, fiable, structuré et impliqué pour développer une politique d'envergure, ce qui est de nature à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. On retrouve ainsi ponctuellement, dans les différentes formations, des liens avec des collectivités, des entreprises, mais aussi l'intervention de professionnels issus de cet environnement. Néanmoins, la part des intervenants professionnels apparaît encore assez limitée dans certaines formations, par exemple dans celles relevant du périmètre du BUT *Science et génie des matériaux* et du BUT *Gestion des entreprises et des administrations*. L'établissement indique à cet égard que, conformément aux recommandations du Hcéres, il veillera à formaliser les liens avec les entreprises et les structures partenaires en concluant des conventions. Cette volonté est louable et devrait se concrétiser par un état des lieux des formations positionnées ou positionnables sur des domaines prioritaires ciblés par les partenaires socio-économiques régionaux pour la mise en place d'actions spécifiques (bio-médicament, cosmétique, matériaux, métrologie, ingénierie environnementale, microélectronique, optimisation et gestion de l'énergie...). Cependant, les fiches-projets des formations concernées n'en font que rarement mention.

En matière d'alternance et de formation continue, l'université de Tours souhaite s'appuyer sur un projet digital Formation continue à l'université (FCU), bénéficiant d'un financement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour assurer la visibilité de cette offre auprès des employeurs, des financeurs et du service public de l'emploi. Cependant, le projet de l'offre de formation n'expose aucune action précise dans le cadre de ce projet dont il est difficile d'apprécier l'impact. La mise en place de « micro-certifications » constitue aussi une piste intéressante mais dont les contours ne sont pas encore précisés.

La préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat sera renforcée par la mise en place plus large de stages en licence. Ainsi, le cadrage de l'offre de formation vise à faciliter la réalisation de stages obligatoires ou optionnels en s'appuyant sur des dispositifs comme le Module d'orientation, de bilan et d'insertion des licences (MOBIL), qui donne lieu à la délivrance d'une certification, ou encore les modules d'Insertion professionnelle en master représentant au minimum 12 heures de formation en 1^{re} année de master (M1) et en 2^e année de master (M2). Cette préparation s'appuiera également sur le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) Centre-Val de Loire. Si l'université de Tours propose un certain nombre de dispositifs qui devraient offrir des résultats intéressants dans ce domaine lors du prochain contrat, leur appropriation par les formations méritera un suivi particulier.

La qualité pédagogique de l'offre de formation

Au-delà des ajustements dans la structure des formations et dans leurs modalités pédagogiques, l'évolution majeure porte sur le déploiement de l'approche par compétences, mais selon une méthodologie qui soulève des interrogations.

La structure des formations mise en œuvre lors du précédent contrat (parcours modulaires incluant quatre modules : deux modules disciplinaires fondamentaux, un module de compétences transversales et un module d'ouverture) sera reconduite en laissant aux formations le soin d'adapter éventuellement le module d'ouverture ou de le remplacer par un module de renforcement disciplinaire. Les volumes horaires sont ajustés sur la base des *minima* réglementaires en licence (1 500 heures) et sur la base de dotations individuelles par mention pour les masters (le volume global n'est pas précisé, mais il est indiqué que le *ratio* heures/enseignants sera l'un des critères de calcul). Pour les BUT, la fourchette réglementaire de 1 800 à 2 000 heures d'enseignement est retenue, mais sans précisions sur les volumes horaires des projets tutorés. Concernant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, l'université de Tours a fait le choix de l'évaluation continue intégrale, qui inclut la deuxième chance dans les dispositifs proposés et qui préfigure des validations par blocs de connaissances et de compétences qui seraient construits tout au long de l'année.

L'établissement affirme en effet que la mise en place de l'approche par compétences (APC) constitue le cœur du projet pour le contrat d'accréditation 2024-2028. Il propose ainsi deux niveaux d'engagement aux équipes pédagogiques : un premier niveau consistant à articuler le référentiel des compétences définies par la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP - avec les modules de formation, et un niveau avancé permettant de construire des blocs de compétences transversales dans plusieurs modules. À cette fin, l'université de Tours souhaite accompagner les équipes grâce à la Direction des formations, au Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants (CAPE), et à travers le retour d'expérience des formations ayant déployé la démarche compétences (principalement les BUT). Ce maillage devrait permettre aux équipes pédagogiques de disposer de plusieurs niveaux d'accompagnement en termes de contenu ou d'ingénierie pédagogique, en relation avec le terrain. Il faut noter toutefois que l'approche pédagogique proposée par l'établissement, que ce soit la construction de maquettes en modules disciplinaires et transversaux ou le déploiement de l'APC dans ces deux niveaux, n'apparaît pas viser une démarche par compétences appuyée sur une approche programme, qui consisterait à décliner la totalité d'un cursus en compétences pensées comme des savoir-agir. L'approche visée par l'établissement se contenterait davantage de faire évoluer certaines pratiques (affichage d'un référentiel de compétences, évolution vers des blocs de compétences transversales, etc.) mais sans modifier fondamentalement la structure des formations en faveur d'une plus grande lisibilité des compétences visées et acquises par les étudiants.

L'appropriation des différents dispositifs de diversification des pratiques pédagogiques par les formations reste à préciser, et ce, bien que l'université de Tours soit partenaire du projet PRO3 (Pour un numérique dans l'enseignement supérieur « plus proche, plus professionnalisant et plus propre »), financé par l'ANR (AMI DemoES) et porté par les principaux acteurs de l'enseignement supérieur en Région Centre-Val de Loire. Une boîte à outils « Hybrider et partager les enseignements » propose de l'aide aux enseignants. De plus, la réorganisation des Fac'labs ou la reconfiguration de certains espaces dédiés aux projets tutorés témoignent des engagements de l'université de Tours dans cette direction, mais les actions incitatives à destination tant des enseignants que des étudiants auraient mérité de plus amples développements dans le projet.

L'enseignement des langues étrangères est renforcé par divers dispositifs au sein des formations de l'université de Tours mais il présente encore des faiblesses dans les formations de santé. Hors formations de santé auxquelles le dispositif doit être étendu, des enseignements en langue étrangère (très majoritairement en anglais) sont réalisés à chaque semestre de formation. Une certification est proposée mais elle n'est pas obligatoire. Les modalités d'autoformation mises en œuvre par les Centres de ressources en langues pourraient pallier les insuffisances constatées dans les formations de santé et constituent une piste de réflexion. Des certifications telles que le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) sont proposées aux étudiants, mais de manière non obligatoire. Les enseignements disciplinaires en anglais (hors domaine Arts, lettres et langues) se développent lentement, surtout dans le domaine Sciences, technologies, santé. Cette possibilité, présentée dans le cadrage de l'offre de formation, mériterait de disposer de mesures incitatives pour soutenir les enseignants volontaires (mise en place de formations ciblées, soutien pédagogique, voire décharge ou congé pédagogique), ce qui pourrait à terme renforcer l'ouverture internationale des formations de l'université de Tours et les mobilités entrantes. Concernant les dispositifs de préparation à la mobilité internationale, l'établissement a développé lors du précédent contrat un module assez complet pour les étudiants, qui devait accroître la mobilité sortante et dont la faiblesse ne peut être imputée à la seule crise sanitaire de 2020-2022. Il devrait ainsi identifier plus finement les freins à la mobilité entrante et sortante étudiante afin d'y remédier.

L'université de Tours met en place une dynamique positive en matière de développement de l'alternance. Elle incite ainsi les formations à développer l'apprentissage afin d'atteindre l'objectif de 2 000 apprentis en 2028 (1 773 en 2022-2023). Actuellement, 20 parcours de BUT sur 25 existants sont ouverts en alternance, auxquels s'ajouteraient 9 des 10 mentions de licence professionnelle. En revanche, si cet objectif très raisonnable peut être facilement atteignable compte tenu de l'évolution des chiffres (environ 300 apprentis de plus par an depuis 2020), on peut regretter que l'effort ne se concentre que sur les formations technologiques et ne concerne pas les masters (prioritairement) ni les licences. Nombre de ces formations pourraient ouvrir en alternance : une plus large analyse de celles potentiellement concernées est donc indispensable. En outre, les moyens nécessaires à un déploiement plus large de l'alternance devraient être précisés. En matière de formation continue, l'université de Tours souhaite s'emparer des recommandations du Hcéres et cibler les formations attractives pour mettre en place ces dispositifs. Elle signale la volonté d'accompagner les équipes pédagogiques en termes d'ingénierie de formation et de communication afin de rendre l'offre visible grâce au projet digital FCU. Cette feuille de route représente une étape importante, mais des précisions quant aux domaines ou aux formations cibles auraient toutefois été utiles pour l'apprécier pleinement.

L'attractivité, la performance et la pertinence de l'offre de formation

Le suivi de l'attractivité des formations de l'université de Tours souffre, comme l'a relevé l'évaluation du bilan des formations, d'une absence d'analyse des indicateurs pertinents, à laquelle l'université de Tours n'apporte pas d'évolutions dans le projet, en se contentant de renvoyer à ses courriers d'observations sur les rapports d'évaluation du bilan 1^{er} et du 2^e cycle. Ces observations ne contestent pas le manque d'analyse que le rapport Hcéres a mis en évidence lors du bilan. Rappelons que si l'on constate une bonne dynamique dans l'attractivité des formations (4 à 6 candidats pour un inscrit dans la plupart des formations de niveau licence, sauf exception, et 20 % des masters très attractifs), c'est plus par le pilotage et l'analyse des situations que le projet pêche. Ainsi, les licences *Gestion* ou *Chimie* sont très attractives (10 à 13 candidats pour 1 inscrit), alors que les licences *LLCER* ou *Lettres* le sont beaucoup moins (autour de 3 à 4 candidats pour 1 inscrit). Il serait opportun que les équipes pédagogiques soient soutenues dans la compréhension de leur attractivité, avec des indicateurs pour analyser le vivier de candidatures, et cibler les marges d'amélioration en termes de communication et de promotion. Ce suivi pourrait également être utile pour analyser les taux de réussite ou d'échec par une meilleure prise en compte, plus fine, du parcours de formation des étudiants (comme cela se pratique de manière assez intuitive dans certaines formations).

Les taux de réussite de l'université de Tours sont corrects, voire bons, mais les échecs et les abandons manquent de suivi. Comme pour l'attractivité, les raisons des échecs ou des abandons manquent d'outils d'analyse. Bien que certaines équipes pédagogiques proposent des actions pertinentes dans leurs fiches-projets, l'établissement ne cherche pas à les essayer. Par exemple, les analyses des résultats d'enquêtes sont des leviers efficaces pour développer des dispositifs adéquats d'accompagnement et de soutien à la réussite des étudiants. Par ailleurs, certaines spécificités (comme la possibilité pour des professionnels d'accomplir une deuxième année de master en deux ans) manquent de visibilité et ne sont pas explicitées, ce qui est potentiellement source de confusion.

Le suivi du devenir des étudiants ne permet pas de suffisamment mettre en valeur le positionnement généralement pertinent des formations, et en particulier des masters, de l'université de Tours dans le tissu socio-économique local. L'évaluation du bilan des formations soulevait des difficultés dans le pilotage et l'analyse des données quantitatives (suivi du devenir des étudiants à travers des enquêtes de poursuite d'études et d'insertion professionnelle). Le dossier d'accréditation n'apporte pas de précisions sur les actions à mener à ce sujet, même si l'établissement apporte des justifications dans les courriers d'observations : cette réponse nuance les critiques en faisant porter la difficulté sur la nature des enquêtes (périodicité des enquêtes, problème de délai d'analyse des données au regard des périodicités des enquêtes et des périodes d'évaluation) et sur l'absence de prise en compte de certaines problématiques. Cependant, les équipes pédagogiques ont indiqué lors des auditions que des dispositifs de suivi informels des étudiants existent, notamment par les réseaux sociaux (groupes LinkedIn) et par les rencontres à l'occasion d'événements comme les remises de diplômes. Il serait pertinent que l'université de Tours institutionnalise les pratiques de suivi des diplômés qui restent pour l'heure très informelles. Si l'on mesure la difficulté de segmenter l'analyse en fonction des contrats quinquennaux, d'autres justifications sont plus surprenantes, puisque les universités, les composantes et les formations peuvent proposer des enquêtes complémentaires spécifiques et obtenir des réponses satisfaisantes. Il serait par conséquent utile que l'université de Tours intègre les recommandations récurrentes (dans les rapports des formations et des cycles) relatives à la prise en compte et à l'analyse des résultats des enquêtes, et fournisse aux équipes pédagogiques l'aide nécessaire pour effectuer concrètement ce travail d'analyse et de suivi.

Le pilotage et l'amélioration continue de l'offre de formation

L'université de Tours a pour projet de mieux reconnaître les activités pédagogiques dans le déroulé de carrière des enseignants-chercheurs, ce qui mérite d'être salué, mais elle ne précise pas les lignes directrices permettant d'y parvenir. S'agit-il de la mise en place des lignes directrices nationales en termes de Régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC), de repyramidage, ou s'agit-il d'actions spécifiques de l'établissement en termes de décharges ou d'autres dispositifs ? Quant à l'accompagnement des enseignants dans leur métier d'enseignant, la formation des nouveaux maîtres de conférences mise en place représente un volume de 32 heures de formation, ce qui correspond au seuil des dispositions réglementaires. Le développement des « congés pour projet pédagogique » permettrait de soutenir les initiatives portées par les enseignants et les enseignants-chercheurs en matière de transformations pédagogiques avec l'aide du CAPE (bien que la durée possible octroyée par l'université de Tours pour un congé pédagogique ne soit pas précisée).

En matière d'amélioration continue, l'université de Tours souhaite améliorer l'évaluation centralisée des enseignements, actuellement peu efficace, mais le fonctionnement des conseils de perfectionnement manque de cadrage, notamment sur le plan de leur composition, et de suivi des indicateurs analysés.

La baisse du nombre de répondants aux enquêtes d'évaluation des enseignements a fait l'objet d'une attention particulière de l'université qui va instituer un groupe de travail au sein de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) pour engager la réflexion. Il est important d'associer les formations et les équipes pédagogiques à cette réflexion, car des initiatives ont été prises par les responsables de formation et mériteraient d'être valorisées, voire institutionnalisées, à une plus large échelle. Des pistes sont déjà proposées, ce qui est très positif, notamment pour l'appropriation des résultats par les conseils de perfectionnement. Ceux-ci constituent cependant un point faible de l'université de Tours, beaucoup de formations présentant des compositions de conseil de perfectionnement qui ne sont toujours pas conformes. L'université de Tours propose la rédaction d'un *vademecum* à destination des formations, mais cela reste insuffisant au regard des problèmes soulevés. Un autre groupe de travail issu de la CFVU est chargé de formuler des propositions pour que les formations s'emparent avec plus d'efficacité de ce dispositif. Il semble en effet nécessaire de cadrer l'ensemble des opérations et de s'assurer de la mise en place effective de ces conseils, dans une composition conforme, de définir clairement leurs objectifs et les informations discutées, notamment en termes de qualité de l'enseignement et de contenu pédagogique, mais aussi en termes d'objectifs et de résultats quant au suivi de la réussite et du devenir des étudiants. Le fonctionnement efficace de ces conseils constituerait, ainsi, un levier d'action et d'amélioration dans ces deux derniers domaines.

Conclusion

Points forts

- Une bonne adéquation de l'offre de formation aux besoins du territoire et du monde socio-économique dans des domaines variés (bio-médicament, cosmétique, matériaux, métrologie, ingénierie environnementale, microélectronique, optimisation et gestion de l'énergie...),
- Une cohérence de l'organisation pédagogique et un *continuum* 1^{er} cycle-2^e cycle assuré,
- Une volonté d'accompagner les formations vers leur ouverture en alternance et au public de la formation continue.

Points faibles

- Un manque de visibilité dans la priorisation des axes stratégiques de l'établissement en matière de formation (dont l'ouverture à l'international, la prise en compte des enjeux du développement durable, l'amélioration de la réussite des étudiants, etc.),
- Un manque d'analyse par les formations des données relatives aux parcours des étudiants lorsqu'elles sont connues (taux de réussite, insertion professionnelle, etc.), ainsi qu'une absence d'indicateurs permettant d'évaluer les actions proposées (indicateurs de mise en place, réalisation, atteinte des objectifs, plus-value, etc.),
- Une faible ouverture internationale, notamment en termes de mobilité entrante et sortante des étudiants,

- Une gestion et un suivi perfectibles des conseils de perfectionnement et de leur composition,
- Une approche restrictive dans le développement de certaines actions prometteuses (module autour du développement durable limité aux étudiants de licence, ouverture de l'alternance uniquement ciblée sur les formations technologiques, par exemple).

Recommandations

- Hiérarchiser les axes prioritaires en matière de formation grâce à la préparation d'une feuille de route des actions à mener et mettre en place des actions de communication et de vérification pour s'assurer que les formations se les approprient.
- Veiller à la tenue et à la conformité des conseils de perfectionnement, en termes de composition et de modalités de fonctionnement.
- Améliorer la démarche d'analyse des dispositifs de formation en déployant un dispositif de pilotage efficient permettant de mettre en place, pour chaque action de formation, des indicateurs de qualité (avancement, atteinte des objectifs, plus-value, etc.) qui seront analysés afin de proposer des initiatives correctives ou amélioratives.
- Identifier les freins à la mobilité entrante et sortante et proposer des actions pour y remédier, en s'appuyant notamment sur l'intégration de l'établissement au sein du consortium NEOLAIA.
- Consolider les actions prometteuses en matière d'alternance et de formation continue en les élargissant à des périmètres plus larges de formations.

Avis d'accréditation des formations

Formations du 1^{er} cycle

Domaine rattachement Hcéres	Domaine(s) accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
ALL	ALL/DEG	Licence	Langues étrangères appliquées		Favorable avec recommandation : - Veiller à la part des interventions de professionnels.
ALL	ALL	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		Réservé - Taux d'abandon des étudiants en cours d'année incertain ; - Interactions avec les partenaires socio-culturels à préciser.
ALL	ALL	Licence	Lettres		Favorable avec recommandation : - Veiller à la composition conforme du conseil de perfectionnement.
ALL	ALL	Licence	Lettres, langues		<i>Création</i> Défavorable - Incohérence du positionnement dans l'offre de formation.
ALL	ALL	Licence	Sciences du langage		Favorable
DEG	DEG	BUT	Gestion des entreprises et des administrations		Favorable avec recommandations : - Veiller à formaliser les actions d'adossement à la recherche et à renforcer l'implication des enseignants-chercheurs dans la gouvernance de la formation, - Veiller à renforcer la part des intervenants professionnels dans le cadre d'une démarche formalisée avec les réseaux professionnels.
DEG	DEG	BUT	Techniques de commercialisation		Favorable
DEG	DEG	Licence	Droit		Favorable
DEG	DEG	Licence	Économie		Favorable

DEG	DEG	Licence	Gestion		Favorable
DEG	DEG	Licence	Science politique		Création Favorable avec recommandation : - Veiller à la cohérence de l'organisation pédagogique.
DEG	DEG	licence professionnelle	Assurance, banque, finance: chargé de clientèle		Favorable
DEG	DEG	licence professionnelle	Commercialisation des produits alimentaires		Défavorable - Part des enseignants-chercheurs insuffisante.
Santé	STS	Certificat	Capacité d'orthoptiste		Favorable avec recommandation : - Veiller à formaliser le suivi du devenir des étudiants.
Santé	Santé	DFG (grade L)	Sciences Odontologiques		Favorable
Santé	Santé	DFG (grade L)	Sciences maïeutiques		Favorable
Santé	Santé	DFG (grade L)	Sciences médicales		Favorable
Santé	Santé	DFG (grade L)	Sciences pharmaceutiques		Favorable
SHS	SHS	BUT	Carrières sociales		Favorable
SHS	SHS	BUT	Information communication et		Favorable avec recommandation : - Veiller à équilibrer la part des interventions académiques et professionnelles.
SHS	SHS	Licence	Géographie aménagement et		Favorable avec recommandation : - Veiller à pérenniser la part des interventions de professionnels dans la formation.
SHS	SHS	Licence	Histoire		Favorable avec recommandation : - Veiller à conduire des enquêtes structurées sur le suivi des diplômés.
SHS	SHS	Licence	Histoire de l'art		Favorable avec recommandation : - Veiller à l'effectivité des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants de 1 ^{re} année, actuellement faibles.

SHS	SHS	Licence	Musicologie		Favorable
SHS	SHS	Licence	Philosophie		Favorable
SHS	SHS	Licence	Psychologie		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place effective d'un conseil de perfectionnement opérationnel et pérenne.
SHS	SHS	Licence	Sociologie		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à mettre en place une feuille de route pour suivre le devenir et l'insertion des étudiants, - Veiller à la composition du conseil de perfectionnement.
SHS	SHS	licence professionnelle	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques		Favorable
STS	STS	BUT	Génie biologique		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la pérennité du conseil de perfectionnement et de son fonctionnement.
STS	STS	BUT	Génie électrique et informatique industrielle		Favorable
STS	STS	BUT	Mesures physiques		Favorable
STS	STS	BUT	Métiers du multimédia et de l'internet		Favorable
STS	STS	BUT	Réseaux et télécommunications		Favorable
STS	STS	BUT	Science et génie des matériaux		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à formaliser les actions d'adossement à la recherche, - Veiller à renforcer l'intervention des professionnels.
STS	STS	Licence	Chimie		Favorable
STS	STS	Licence	Informatique		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à organiser des réunions périodiques du conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention.

STS	STS	Licence	Mathématiques		Favorable avec recommandation : – Veiller à maintenir des liens solides avec l'environnement socio-économique de la formation.
STS	STS	Licence	Physique		Favorable avec recommandations : – Veiller à accroître la part des professionnels intervenant dans la formation, – Veiller à améliorer le dispositif de suivi des parcours des étudiants.
STS	STS	Licence	Sciences de la terre et de l'environnement		Favorable avec recommandation : – Veiller au fonctionnement pérenne du conseil de perfectionnement.
STS	SHS/STS	Licence	Sciences de la transition écologique et sociétale		Favorable
STS	STS	Licence	Sciences de la vie		Favorable
STS	STS	licence professionnelle	Bio-industries et biotechnologies		Favorable avec recommandation : – Veiller à formaliser les dispositifs d'adossement à la recherche.
STS	STS	licence professionnelle	Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation		Favorable
STS	STS	licence professionnelle	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation		Favorable
STS	STS	licence professionnelle	Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle		Défavorable – Part d'enseignants-chercheurs insuffisante.
STS	STS	licence professionnelle	Métiers de la santé : technologies		<i>Création</i> Favorable

STS	STS	licence professionnelle	Optique professionnelle		Favorable
STS	STS	licence professionnelle	Productions animales		Favorable avec recommandation : - Veiller à formaliser les actions d'adossement à la recherche.

Formations du 2^e cycle

Domaine rattachement Hcéres	Domaine(s) accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
ALL	ALL	Master	Arts, lettres et civilisations		Favorable
ALL	ALL	Master	Français langue étrangère		Favorable avec recommandation : - Veiller au développement des dispositifs d'amélioration continue.
ALL	ALL	Master	Journalisme		Favorable avec recommandation : - Veiller à formaliser les actions d'adossement à la recherche.
ALL	ALL	Master	Langues étrangères appliquées		Favorable avec recommandation : - Veiller à la représentation des étudiants au sein du conseil de perfectionnement.
ALL	ALL	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		Défavorable - Absence de suivi des taux de réussite, de poursuites d'études et de l'insertion professionnelle des étudiants, - Manque de cohérence entre les deux parcours.
ALL	ALL	Master	Sciences du langage		Favorable
DEG	DEG	Master	Contrôle de gestion et audit organisationnel		Favorable avec recommandations : - Veiller à suivre plus précisément le taux de réussite des étudiants, l'attractivité de la formation, - Veiller à assurer la représentation des différentes parties prenantes au sein du conseil de perfectionnement.

DEG	DEG	Master	Droit de l'entreprise		Favorable
DEG	DEG	Master	Droit de l'environnement et de l'urbanisme		Défavorable <ul style="list-style-type: none"> - Faible adossement à la recherche, - Part des interventions de professionnels limitée, - Conseil de perfectionnement non conforme (partagé entre deux mentions).
DEG	DEG/STS	Master	Droit de la santé		Réservé <ul style="list-style-type: none"> - Intégration peu claire du parcours <i>Biotechnologies et droit</i> dans cette mention.
DEG	DEG	Master	Droit du patrimoine		Favorable
DEG	DEG	Master	Droit européen		Favorable
DEG	DEG	Master	Droit privé		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	Master	Droit public		Favorable
DEG	DEG	Master	Économie de l'entreprise et des marchés		Favorable
DEG	DEG	Master	Économie sociale et solidaire		<i>Création</i> Réservé : <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement et organisation pédagogique imprécis. - Adossement à la recherche incertain.
DEG	DEG	Master	Entrepreneuriat et de projets		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	Master	Finance		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à assurer le suivi de la réussite des étudiants.
DEG	DEG	Master	Gestion des ressources humaines		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à accroître les interventions des professionnels.
DEG	DEG	Master	Justice, procès et procédures		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la représentativité du conseil de perfectionnement, - Veiller au maintien de la part de professionnels intervenant au sein de la formation.

DEG	DEG	Master	Management et des administrations entreprises		Favorable avec recommandation : - Veiller au suivi de la réussite des étudiants.
DEG	DEG	Master	Marketing, vente		Favorable
Santé	Santé	Certificat (grade M)	Capacité d'orthophoniste		Favorable
Santé	Santé	DE (grade M)	Infirmier en pratique avancée		Favorable avec recommandation : - Veiller au suivi des diplômés et à leur intégration dans le système de santé à la suite de la restructuration de la formation.
Santé	STS	DE (grade M)	Sage-femme		Favorable avec recommandation : - Veiller à finaliser l'« universitarisation » de la formation.
Santé	Santé	DFA (grade M)	Sciences médicales		Favorable
Santé	Santé	DFA (grade M)	Sciences pharmaceutiques		Favorable
SHS	SHS	Master	Géographie, aménagement, environnement et développement		Favorable avec recommandation : - Veiller à la mise en place d'un conseil de perfectionnement pérenne.
SHS	SHS	Master	Histoire		Favorable
SHS	SHS	Master	Histoire, civilisations, patrimoine		Favorable avec recommandation : - Veiller à la cohérence et à la conformité de la composition du conseil de perfectionnement.
SHS	SHS	Master	Histoire de l'art		Réservé - Dispositifs d'aide à la réussite et de préparation à l'insertion professionnelle des étudiants à préciser.
SHS	SHS	Master	Humanités numériques		Favorable avec recommandation : - Veiller au fonctionnement pérenne d'un conseil de perfectionnement spécifique à la mention.

SHS	SHS	Master	Musicologie	Université de Poitiers	Formation déjà accréditée en vague B
SHS	SHS	Master	Philosophie		Défavorable <ul style="list-style-type: none"> - Manque de cohérence interne de la mention (entre les options) ; - Absence de précisions sur la mise en place du conseil de perfectionnement.
SHS	SHS	Master	Psychologie		Favorable
SHS	SHS	Master	Sciences de l'éducation		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au développement des dispositifs d'aide à la réussite.
SHS	SHS	Master	Sociologie		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à conforter les dispositifs d'aide à la réussite, - Veiller à la conformité du conseil de perfectionnement.
SHS	SHS	Master	Urbanisme et aménagement		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au fonctionnement pérenne de la première année de master.
STS	STS	Master	Biologie, agrosociétés		Favorable
STS	STS	Master	Biologie, écologie et évolution		Favorable
STS	STS/SHS	Master	Biologie-santé		Favorable
STS	STS	Master	Informatique		Favorable
STS	STS	Master	Mathématiques	Université d'Orléans	Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à diversifier les perspectives d'insertion professionnelle des étudiants.
STS	STS	Master	Mathématiques appliquées, statistiques	Université d'Orléans	Favorable
STS	STS	Master	Mécanique	INSA Centre-Val de Loire ; Université d'Orléans	Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à mettre en place des outils pérennes de suivi des cohortes étudiantes dans une perspective d'amélioration continue de la formation.

STS	STS	Master	Physique fondamentale et application		Favorable avec recommandation : - Veiller à augmenter la part des enseignants-chercheurs de la discipline intervenant au sein de la formation.
STS	STS	Master	Santé publique		Favorable
STS	STS	Master	Sciences de l'eau		Favorable
STS	STS	Master	Sciences du vivant		Favorable
STS	STS	Master	Sciences et génie des matériaux		<i>Création</i> Favorable

Observations de l'établissement

Tours, le 18 juillet 2023

M. Arnaud Giacometti
Président de l'Université de Tours
president@univ-tours.fr
60 rue du Plat d'Étain
37020 Tours cedex 1

M. Thierry COULON, Président du Hcéres
Mme Lynne FRANJIE, Directrice du dpt des Formations
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : Observations de l'université de Tours au regard du *Rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle*

Monsieur le Président, Madame la Directrice,

L'Université de Tours remercie le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi que les expertes et experts qu'il a mandatés, pour le travail d'analyse et d'évaluation du projet de l'offre de formation de l'établissement (2024-2028). Les échanges avec la chargée d'évaluation du Hcéres pour l'Université de Tours ont permis une organisation fluide de l'ensemble de la procédure, notamment des visites en présentiel et des entretiens en visioconférence.

Attachée au processus d'autoévaluation et d'évaluation externe, l'université de Tours entend s'appuyer sur ce rapport pour finaliser son projet d'établissement et améliorer sa contribution à la convention de coordination territoriale (avec l'Université d'Orléans et l'INSA CVL) en cours de préparation. Le rapport, qui précise que « *l'offre de formation en demande d'accréditation évolue peu et les périmètres des domaines des formations restent stables* » (p. 5), souligne également « *la cohérence de l'offre de formation de l'établissement* » (p. 5) et « *sa bonne intégration dans le tissu régional* » (p. 5). Il fournit des éléments d'appréciation plus critiques dont la prise en compte permettra d'inscrire l'offre de formation dans une logique d'amélioration continue.

Pour autant, sur plusieurs points, la version définitive du rapport semble s'appuyer sur des référentiels ou des attendus implicites dont la méconnaissance n'a pas toujours permis aux équipes de bien comprendre la nature et la portée de certaines critiques. Il sera dans ce cas plus difficile d'en faire un usage pleinement constructif. Par ailleurs, nous ne partageons pas certaines des analyses proposées par le comité d'experts.

Dispositifs de suivi

Le rapport mentionne le projet PaRM (Parcours de Réussite Modulaire, financé dans le cadre du 3e volet du *Programme d'Investissements d'Avenir* sur les *Nouveaux Coursus à l'Université*) et le portail numérique d'accompagnement et d'orientation pour le suivi des étudiants (*Escale*) développé dans ce cadre et en cours de déploiement en licence depuis la rentrée 2022 (p. 6). Les experts soulignent l'intérêt de cette initiative « *qui mériterait de disposer d'indicateurs afin d'en évaluer l'appropriation par les formations* ». Comme cela a été dit lors de plusieurs auditions, tous les dispositifs déployés dans le cadre du projet PaRM font l'objet depuis l'origine (2018) d'un suivi fin, articulé autour de différents types de mesures :

-Le suivi des indicateurs du projet (indicateurs communs exigés par l'ANR, indicateurs spécifiques et jalons, soit 60 mesures) : ces indicateurs sont observés deux fois au cours de chaque année universitaire, une première fois à la date du 31 décembre et une seconde à la date du 31 mai. Ils permettent un suivi précis du déploiement du projet.

-Le suivi de cohorte par enquêtes et extractions annuelles de données issues de la gestion des étudiants : ce suivi longitudinal permet d'apprécier les impacts du projet sur les parcours étudiants.

-L'évaluation spécifique des différents outils déployés dans le cadre du projet : évaluation par les étudiants des enseignements à distance, évaluation par les directeurs d'études de l'accompagnement et des outils dont ils ont bénéficié, évaluation de l'outil Escale par les étudiants et suivi des connexions à l'outil.

L'ensemble des indicateurs et résultats produits sont mis à disposition de la direction du projet mais sont également déclinés par composante et par mention permettant ainsi d'apprécier l'appropriation par les formations des différents axes du projet.

Le rapport souligne par ailleurs que « *les taux de réussite de l'Université de Tours sont corrects, voire bons mais les échecs et les abandons manquent de suivi* » (p. 9). Ils déplorent plus largement « *un manque d'analyse par les formations des données relatives aux parcours des étudiants lorsqu'elles sont connues (taux de réussite, insertion professionnelle, etc.), ainsi qu'une absence d'indicateurs permettant d'évaluer les actions proposées (indicateurs de mise en place, réalisation, atteinte des objectifs, plus-value, etc.)* » (p. 10).

L'université réfute cette analyse. L'établissement est en effet particulièrement attentif au suivi du devenir de tous ses étudiants, diplômés ou non. Il organise annuellement plusieurs dispositifs d'enquête. Il a de plus amélioré ce suivi, qui est ancien, à la suite de la précédente évaluation par le Hcéres, en complétant les dispositifs qui existaient par un suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de LP et de Master à 6 mois et par un suivi du devenir des non réinscrits suite à une L3 (parmi lesquels figurent les échecs et les abandons). Précisément, le suivi du devenir des étudiants est aujourd'hui assuré grâce à plusieurs dispositifs :

-Enquête de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et de master à 6 mois mise en place depuis 2019 et conduite annuellement : le taux de participation est d'environ 75%. Des moyens importants sont mobilisés avec le recrutement d'une équipe d'enquêteurs téléphoniques. Les résultats sont systématiquement mis en ligne sur le site web de l'université et transmis à chaque responsable pédagogique via un environnement de *reporting* contenant les résultats complets de l'enquête.

-Enquête de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et de master à 30 mois réalisée chaque année depuis 2005-2006 : le taux de participation est supérieur à 70%. Comme pour l'enquête à 6 mois, des moyens importants sont mobilisés pour permettre un taux de réponse satisfaisant. Les résultats sont partagés sur le site internet de l'université et envoyé à chaque responsable pédagogique de formation.

-Enquête de suivi des sortants diplômés ou non de L3 : cette enquête est réalisée depuis 3 ans. Le taux de participation est en progression (de 57% pour la première édition à 68% pour la dernière). Les résultats ont été présentés en CFVU et fournis aux équipes pédagogiques et aux composantes dans le cadre de cette évaluation par le Hcéres.

-Enquête ponctuelle de suivi des sortants de L1 : le suivi par enquête du devenir des étudiants non réinscrits à l'issue de la L1 a été réalisé en 2008 puis en 2020 et une prochaine enquête sera diffusée en 2024. Les résultats sont diffusés de manière globale sur le site internet de l'université et mis à disposition de la direction de l'établissement.

Ces dispositifs, dont le suivi est assuré par le pôle « Qualité des formations » du « Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE) », permettent à l'établissement mais aussi plus finement aux équipes pédagogiques de disposer d'informations nécessaires au pilotage des formations. Les résultats sont systématiquement partagés. Si la gouvernance de l'établissement concède volontiers un déficit d'appropriation par les équipes pédagogiques de ces dispositifs, elle ne peut que rappeler les engagements pris et annoncés lors des entretiens avec les experts : des rencontres seront organisées dans chaque composante dès la rentrée 2023 afin de présenter aux enseignants et enseignants-chercheurs les données collectées et les résultats mis à leur disposition. Les données disponibles seront également rappelées dans le cadrage des conseils de perfectionnement.

Relations Internationales

Le rapport parle « d'une faible ouverture internationale, notamment en termes de mobilité entrante et sortante des étudiants » (p. 10). Nous nous étions étonnés de l'absence quasi totale, dans le *Rapport d'évaluation du bilan (1er et 2e cycle)*, de référence à la crise sanitaire (qui concernait deux des trois années d'observation) et de ses conséquences sur le nombre de mobilités entrantes et sortantes, qu'elles concernent les enseignants ou les étudiants, mais au-delà de cet étonnement, nous ne partageons pas l'analyse de la situation proposée par le comité d'experts.

Analysées au niveau de l'établissement, les mobilités sortantes sont importantes :

Mobilité sortante							
Etudiants locaux							
	2022/2023 non consolidé	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Mobilités	696	711	570	612	763	777	712
dont Mobilités Europe		467	535	491	395	455	485
dont Mobilités hors Europe		229	176	79	217	308	292
Enseignants & Personnels BIATSS							
	2022/2023 non consolidé	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Missions Erasmus STA	31	33	0	5	48	45	40
Missions Erasmus STT	38	16	0	0	12	11	14
Missions OS (prospection, EAIE, délégation)	14	6	0	6	6	5	6

L'impact de la crise COVID sur la baisse observée en 2020-2021 est évident, de nombreux partenaires Hors Europe ayant fermé l'accueil pour les étudiants en mobilité.

Les données objectivées par l'Agence "Erasmus+ France" invitent elles aussi à une autre analyse que celle des experts : l'UT a en effet été classée au rang 14 (sur plus de 1000 établissements) pour les mobilités sortantes Erasmus sur la période 2014-2015 à 2019-2020 (<https://www.staterasmus.fr/mobilites.php>) qui, certes, ne coïncide que partiellement avec la période d'observation qui était celle de l'autoévaluation :

< Retour au rapport

MOBILITÉS PAR ORGANISMES D'ENVOI ET ANNÉES ACADÉMIQUES

Organisme d'envoi	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Association Ouvrière des Compa...	131	1060	1186	1517	1571	699	6164
GRUPE KEDGE BUSINESS SCHO...	646	822	1030	1099	955	1070	5622
UNIVERSITE DE STRASBOURG	774	828	892	908	1123	981	5506
UNIVERSITE DE LORRAINE	762	912	848	915	981	969	5387
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	655	720	760	818	894	770	4617
UNIVERSITE DE NANTES	600	781	707	710	704	606	4108
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	173	682	693	814	759	729	3850
NEOMA BUSINESS SCHOOL	580	627	697	539	454	706	3603
UNIVERSITE DE POITIERS	525	543	641	616	665	437	3427
UNIVERSITE DE BORDEAUX	504	584	613	621	577	462	3361
UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	471	542	577	591	609	539	3329
UNIVERSITE PARIS XII VAL DE MA...	489	555	594	629	642	375	3284
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	417	430	480	605	591	410	2933
UNIVERSITE DE TOURS	490	475	505	535	516	404	2925
UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	426	441	423	552	571	489	2902
UNIVERSITE DE LILLE			6	1012	1030	730	2778
Total	51605	64352	69038	75257	83589	62079	405920

Il est par ailleurs fait mention d'une absence « d'objectifs quantifiés en termes de mobilités étudiante et enseignante » (p. 6). C'est inexact et des réponses précises ont été données à ce sujet lors de l'audition des deux VP en charge de la formation et de la vie universitaire par le « comité d'experts chargé de l'évaluation de l'Université de Tours » à l'occasion de sa visite sur site (audition du mardi 23 mai, 11h40-12h30, atelier 3) ainsi que lors de l'« Entretien avec les responsables du pilotage politique et administratif des formations de l'université de Tours » (mercredi 24 mai, 8h45-9h45) réalisé à distance par le comité en charge des

« auditions du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle ». Nous nous permettons donc de rappeler les éléments qui ont été avancés lors de ces deux auditions, devant des comités certes distincts, mais qui participent tous deux de l'« évaluation intégrée » prônée par le Hcéres pour les établissements de la vague C.

Deux objectifs ont été avancés selon la labellisation ou non du projet d'université européenne. L'alliance Neolaia venant d'être labellisée (annonce faite par la commission européenne le 03/07/2023), les objectifs ont été clairement définis :

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Mobilité sortante étudiante ERASMUS Et Hors Europe	770	800	840	880
Mobilité entrante étudiante ERASMUS et Hors Europe	420	500	580	660
Mobilité sortante personnels ERASMUS	120	140	160	180
Mobilités entrante personnels ERASMUS	40	50	60	70

Les mobilités entrantes témoignent également de l'engagement ancien de l'établissement dans le domaine des RI :

Mobilité entrante							
Etudiants internationaux							
	2022/2023 non consolidé	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Etudiants d'échanges	320	301	198	422	428	521	461
Etudiants individuels primo-arrivants	1404	1068	645	894	645		
Etudiants inscrits en programmes d'été	26	0	0	7	22	60	40
Population "étudiants internationaux" globale (source OVE/SOP)	3344	3296	2987	3255	3143	3205	2966
Chercheurs & doctorants internationaux							
	2023 non consolidé	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Chercheurs & doctorants assistés	256 (Estimation)	249	257	262	329	302	266
dont Chercheurs Studium accueillis	15 (Estimation)	18	16	25	25	19	16
Enseignants & Personnels BIATSS							
	2022/2023 non consolidé	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
Missions Erasmus STA	10	10	1	7	13	/	/
Missions Erasmus STT	15	12	0	0	1	/	/

Les mobilités entrantes ont certes été divisées par deux en 2020-2021 mais nul ne peut oublier la crise COVID et ses conséquences. Si son effet n'est pas encore totalement effacé, notamment sur certaines destinations qui étaient les plus grandes pourvoyeuses d'étudiants de l'établissement (Chine et États-Unis), les perspectives sont très positives pour la prochaine rentrée avec une reprise des mobilités en provenance des États-Unis et la réouverture de la Chine.

Pour autant l'université entend les recommandations formulées dans le rapport et elle s'emploiera à « identifier les freins à la mobilité entrante et sortante et proposer des actions pour y remédier. » (p. 10).

Avis d'accréditation des formations

L'Université a pris bonne note des avis réservés et défavorables octroyés par le comité d'experts à certains projets de formation. Si l'établissement se réjouit des évolutions observées entre le rapport pré-auditions et le rapport définitif (plusieurs avis initialement réservés ayant finalement été corrigés en avis favorables avec recommandation), un certain nombre d'équipes pédagogiques ont eu le sentiment que les réponses apportées lors des entretiens à distance (format qui ne permet pas toujours un échange approfondi sous la forme d'un véritable débat contradictoire) n'ont pas été prises en compte. Les porteuses et porteurs de projets regrettent de surcroît le caractère souvent très peu étayé des avis, spécialement lorsque ceux-ci sont réservés ou défavorables. Trop sibyllins, ces avis ne permettent pas de bien comprendre ce qui a réellement motivé la décision, qui est alors vécue par les équipes non comme une aide à l'amélioration mais comme une sanction.

Licence professionnelle mention « Métiers de l'Industrie »

L'avis défavorable concernant l'accréditation de la licence professionnelle « Métiers de l'Industrie » semble ne se fonder que sur le constat d'une part insuffisante d'enseignants-chercheurs dans la formation. L'équipe pédagogique relève que ce même point, identifié comme un point faible dans le *Rapport d'évaluation du bilan du 1er cycle* (daté du 26/01/2023), a évolué vers un avis réservé dans le *Rapport provisoire (pré-auditions) d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle* (daté du 09/05/2023), pour finalement se conclure par un avis défavorable dans le *Rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle* (daté du 27/06/2023). La cohérence de cette évolution échappe aux collègues et soulève des interrogations quant à la démarche de l'évaluation. Les responsables de la formation et la direction de l'IUT attirent l'attention des experts sur l'article 10 de l'arrêté régissant les licences professionnelles (daté du 6 décembre 2019), qui précise que « *les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle* ». Dans la maquette soumise, 8% des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs. La proportion d'enseignants-chercheurs par rapport aux enseignants n'est pas quantifiée dans l'arrêté, de sorte que le pourcentage ne contrevient à aucun des critères fixés par le texte national.

Conscients de la nécessité d'une présence significative d'enseignants-chercheurs dans cette licence professionnelle, la direction de l'IUT s'est d'ores et déjà engagée à augmenter ce taux à 15% de la charge d'enseignement, en particulier en sollicitant des enseignants-chercheurs d'autres composantes, tel que mentionné dans l'article 8 de l'arrêté licence professionnelle.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le *Rapport d'évaluation du bilan du 1er cycle* a souligné plusieurs points forts de cette licence professionnelle, notamment :

- des liens solides avec le monde industriel,
- une ouverture ciblée sur l'accueil d'un public en apprentissage ou en formation continue,
- une équipe pédagogique solide qui assure un pilotage efficace,
- une forte attractivité et un suivi précis de l'insertion des diplômés ainsi que des taux de réussite,
- la mise en place d'un dispositif d'amélioration continue fondé sur l'analyse des évaluations des enseignements.

Il faut enfin rappeler que cette licence professionnelle existe depuis 21 ans et qu'elle a diplômé plus de 500 étudiants, tous en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Il convient également de noter qu'elle est le diplôme qui assure le plus grand nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) au sein de l'IUT de Blois.

Au regard des points positifs relevés lors de l'évaluation du bilan, l'avis défavorable émis pour l'accréditation de cette licence professionnelle entre en contradiction avec la tendance actuelle visant à augmenter l'apprentissage au sein des universités. Il serait regrettable de pénaliser une formation qui a fait ses preuves et qui répond aux besoins du monde professionnel. Cette licence professionnelle présente de nombreux atouts et est en adéquation avec les exigences fixées au niveau national.

Licence professionnelle mention « Commercialisation des produits alimentaires »

L'avis défavorable concernant l'accréditation de la licence professionnelle mention « Commercialisation des produits alimentaires », parcours « Parcours Commercialisation des vins » semble, lui aussi, ne se fonder que sur le constat d'une part insuffisante d'enseignants-chercheurs dans la formation. La part des enseignements assurés par des EC ou EC associés (PAST) représente 7,5% du volume horaire de la formation (modules « Habitudes et goûts des consommateurs » et « Gestion de la force de vente »). Leur part sera accrue dès 2023-2024 avec une participation renforcée dans les modules « Économie et techniques d'exportation », « Études marketing, marketing sensoriel » ainsi que dans le module « Processus de fabrication de la bière » créé en réponse à une demande issue du conseil de perfectionnement. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle maquette de

la formation à la rentrée 2024, un module lié à l'œnotourisme sera assuré par une collègue EC. La part des enseignements assurés par des EC dépassera ainsi les 20%.

Les enseignements assurés par des enseignants de statut second degré titulaires à l'IUT représentent 31% du volume horaire de la formation (anglais, négociation, droit, gestion commerciale, etc.). L'investissement de ces collègues dans la formation est essentiel à son bon fonctionnement ; la reconnaissance de leur implication également : suivi de stagiaires et d'apprentis, encadrement des projets tuteurés, accompagnement des sorties pédagogiques (visite d'entreprise, participation aux salons professionnels, initiation à la taille, journée vendanges), mise en place d'actions pédagogiques spécifiques (rencontre des anciens étudiants, relevés de linéaire).

Un certain nombre d'enseignements spécifiques ne peuvent être pris en charge que par des professionnels (viticulture, œnologie, connaissance des appellations et dégustation, accords mets et vins). Leur présence forte dans la formation permet de renforcer son caractère professionnalisant. Elle permet d'obtenir une insertion professionnelle satisfaisante, comme remarqué par le comité d'experts. Ce point essentiel pour une licence professionnelle est observé attentivement dans chaque conseil de perfectionnement grâce au retour des enquêtes menées par les services de l'Université.

L'ouverture à l'alternance est également un point fort de la formation (souligné par le comité d'experts). La grande majorité des étudiants suivent la formation en apprentissage. Ces dernières années, la proportion semble se stabiliser autour de 20 apprentis sur un total de 24 étudiants. La formation est bien connue des entreprises locales dans une région – la vallée de la Loire – où la viticulture est l'un des marqueurs du territoire. Les propositions de contrats d'apprentissage sont en nombre confortable pour « placer » les étudiants. Des offres de stage sont également proposées, en nombre très suffisant au regard des besoins puisque seuls 4 ou 5 non-apprentis sont en recherche de stages.

Les relations avec la profession sont donc fortes. Des acteurs de la région vitivinicole interviennent dans la formation (dirigeants de l'interprofession, viticulteurs, salariés de maison de négoce). Chaque année, des visites sont organisées dans des domaines viticoles en s'appuyant sur le réseau des entreprises qui accueillent des stagiaires ou des apprentis ; et les étudiants participent à au moins un salon professionnel.

Depuis sa création en 2000, la licence professionnelle a diplômé environ 600 étudiants. Les anciens étudiants sont présents dans la quasi-totalité des entreprises importantes et organismes institutionnels du secteur. Les différentes structures connaissent et apprécient la formation. Elles y recrutent des stagiaires, des apprentis et y recherchent de futurs collaborateurs.

Avec le passage au BUT dans les IUT, le nombre de licences professionnelles a diminué. Le rectorat est inquiet sur le devenir des étudiants de BTS. Actuellement, environ 70% des étudiants recrutés dans la formation sont issus de BTS, principalement de BTS commerciaux ou de BTS viticulture-œnologie. Les autres viennent le plus souvent de L2, L3 ou d'un DUT. L'université souhaite pouvoir continuer à offrir à ce public un débouché autre que ceux que ne manqueront pas de proposer les établissements privés pour des poursuites d'études.

L'ouverture de la formation à l'international, recommandée par le Hcéres, pourra profiter de la récente labellisation du consortium NEOLAIA dont l'Université de Tours est membre puisque deux autres membres du consortium, Örebro (Suède) et Salerno (Italie), proposent des formations (<https://www.oru.se/english/schools/hospitality-culinary-arts-and-meal-science/education/sommelier--culinary-arts-and-meal-science-180-higher-education-credits/> ; et <https://www.corsowinebusiness.it/>) avec lesquelles des échanges sont possibles. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec ces établissements.

Master mention « LLCER »

Le rapport du Hcéres de 2017 soulignait un manque de cohérence entre les parcours de la licence mention LLCER et ceux du master mention LLCER. Une réflexion a été menée tout au long du contrat 2018-2023 pour renforcer le continuum licence-master, qui a abouti à la proposition soumise cette année aux experts. Le parcours « Études italiennes-Histoire de l'art » était déjà inscrit sous la mention LLCER. En revanche, le parcours « Études culturelles » était jusqu'à présent inscrit sous la mention « Langues et Sociétés », mais son vivier se trouve essentiellement dans les licences LLCER. Il a donc semblé cohérent de

considérer qu'il pouvait fonctionner comme un prolongement des parcours de licence LLCER et il a donc été proposé, dans le cadre de la prochaine offre de formation, de le rattacher à la mention « LLCER » plutôt qu'à la mention « Langues et Sociétés », les fiches RNCP de ces deux mentions de master se rejoignant sur de nombreux points.

La licence mention « LLCER » de l'université de Tours compte à l'heure actuelle trois parcours : anglais, espagnol et parcours double anglais-espagnol. Ces trois parcours totalisent environ 150 inscrits en 3^e année. Par ailleurs, un système de "modules libres" permet aux étudiants inscrits dans les licences mention « LLCER », « Lettres » et « Sciences du Langage » d'obtenir, grâce notamment à certains de ces modules offerts à tous les étudiants ("Italien", "Cultures méditerranéennes", "Allemand"), un solide niveau dans deux langues (allemand et italien) pour lesquelles l'établissement n'est pas en mesure d'offrir un parcours complet. Il nous paraît donc essentiel d'assurer un continuum 1er cycle-2e cycle pour ces étudiants en élaborant une offre de formation dans le cadre de la mention de master LLCER.

L'Hcéres avait pointé, lors du rapport pré-auditions, certaines difficultés liées au rapprochement des deux parcours de master qui, dans l'offre actuelle, existent sous deux mentions différentes. Des réponses à ces inquiétudes ont été préparées, qui n'ont pas pu être exposées lors de l'audition, celle-ci ayant exclusivement été centrée sur le fonctionnement du conseil de perfectionnement et la question du suivi des cohortes sortantes. Les difficultés rencontrées sont de deux ordres. D'abord, les deux parcours sont adossés à deux laboratoires de recherche (CESR et ICD) ainsi que, pour le parcours « Études italiennes-Histoire de l'art », au laboratoire CeTHiS. Par ailleurs, les deux parcours sont soumis à des exigences particulières liées à la double diplomation, tant du côté du parcours « Études italiennes-Histoire de l'art » (double diplôme avec Pérouse et Ca'Foscari à Venise) que de celui du parcours « Études culturelles » pour certains étudiants d'espagnol (double diplôme avec Murcie et Bogota) et pour tous les étudiants d'allemand (2^e année obligatoire à l'étranger).

La gestion commune de ces doubles diplomations permettra de mutualiser les points forts de cette structure complexe. Compte-tenu de ces points de convergence, les équipes des deux parcours de master ont commencé à conjuguer leurs ressources afin de renforcer la cohérence des parcours : ajout de l'italien parmi les langues possibles dans le parcours « Études culturelles » ; possibilité offerte aux étudiants du master « Études culturelles » de choisir certains séminaires dans l'offre d'histoire de l'art ; développement de synergies pour les accords d'échanges ; mutualisation d'enseignements de méthodologie de la recherche.

Ce dossier a été travaillé par les équipes qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour proposer une offre repensée qui s'inscrit dans une logique claire d'amélioration de l'existant. L'absence d'échanges contradictoires avec les experts lors de l'entretien suscite beaucoup d'incompréhension de la part des collègues.

Master mention « Droit de l'environnement et de l'urbanisme »

L'avis défavorable donné pour la demande d'accréditation du master mention « Droit de l'environnement et de l'urbanisme (DEU) » s'appuie sur trois points dont deux apparaissent contestables. Les collègues auditionnés regrettent que l'entretien ne leur ait pas permis de préciser ces deux points, qui n'ont fait l'objet d'aucune question, les échanges s'étant concentrés sur les dispositifs de montée en compétences des étudiants alors que ce sujet ne faisait pas partie des critiques adressées aux diplômes auditionnés.

S'agissant de la « *part des interventions de professionnels limitée* », les données objectivables conduisent à nuancer cette appréciation : plus de 15% des cours de M1 sont assurés par des professionnels ; en M2, ce sont 40 % des cours du parcours ETP et 50% du parcours MTU qui le sont.

Quant au « *faible adossement à la recherche* », il peut également être contesté. Ce master ouvert à l'apprentissage s'appuie notamment sur l'axe « Territoire, urbanisme immobilier » de l'*Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire* (IRJI). De nombreuses innovations pédagogiques qui relèvent de la "Recherche-Action" et de projets de "Sciences Avec et Pour la Société" ont été développées dans le cadre de la formation :

-forts liens avec deux acteurs importants du territoire dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisme (Mission Unesco Val de Loire et le Pôle Art et Urbanisme

(Polau), dans le cadre des travaux tuteurés des étudiants (travaux mis en ligne : <https://vivreaveclefleuvevaloire.univ-tours.fr/>) ;

-réalisation de clips vidéos par les étudiants sur des questions d'actualité en droit de l'environnement et de l'urbanisme (présentation publique le 8 septembre 2022) ;

-organisation d'une journée d'étude annuelle (en M2) sur un sujet d'actualité (« Zéro artificialisation nette » en 2022-2023 ; participation à travers un projet tuteuré à un programme de recherche action POPSU - Transitions du PUCA en cours de conclusion entre Tours Métropole et l'Université de Tours sur la question de la rétractation-gonflement de l'argile pour 2023-2024).

Le premier prix du mémoire du GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat) a été attribué en nov. 2021 à un étudiant de la promotion (mémoire intitulé : "Zéro artificialisation nette pour des fonctions et services écosystémiques du sol au centre de l'urbanisme de transition") et des poursuites d'études en thèse existent (une diplômée de la promotion 2021-2022 est en cours d'inscription en thèse Cifre).

En outre, sur le volet recherche, les étudiants ont été amenés à assister aux derniers colloques importants sur les questions environnement et urbanisme, notamment :

-le colloque international "Décentralisation et Territoire(s), IRJI François-Rabelais, 30 mars-1er avril 2023, Université de Tours ».

-le colloque publié à la *Revue Juridique de l'Environnement* sur "Atteintes à l'environnement et santé (novembre 2019)".

Sur le plan de la professionnalisation, 100% des étudiants de M2 ont obtenu un apprentissage en 2022-2023 (ce chiffre sera très vraisemblablement à nouveau atteint pour l'année 2023-2024), preuve que le diplôme est apprécié des professionnels (collectivités territoriales, services de l'État, cabinets d'études, entreprises nationales...).

Ces différents éléments sont l'illustration d'un Master dynamique, en pleine croissance, s'appuyant sur une assise scientifique solide, à la fois académique et tournée vers son territoire à travers les recherches actions et les Sciences participatives.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique du Master mention « Géographie, Aménagement, Environnement et Développement (GAED) » s'inquiète légitimement de cet avis qui pourrait remettre en question la possibilité d'ouvrir le master GAED à la rentrée 2024, alors même que cette mention a été convenablement évaluée par le comité (*Rapport d'évaluation du bilan du 2e cycle*, p. 103-105).

Le master GAED et le master DEU proposent deux parcours communs très largement mutualisés en M2 (« Management des Territoires et Urbanisme (MTU) » ; et « Environnement, Territoire et Paysage (ETP) »). Au sein de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales, ce master bi-disciplinaire s'appuie sur une coopération ancienne, originale et particulièrement féconde, dont la valeur est reconnue à l'échelle nationale dans la carte des formations ainsi que par de nombreux professionnels qui exercent dans le champ de l'aménagement-urbanisme. Le comité d'évaluation a souligné cette originalité ainsi que le très bon niveau de professionnalisation des étudiants, le premier point fort identifié dans le rapport (p. 65) concernant le master « Géographie, Aménagement, Environnement et Développement » étant : « Une formation professionnalisante, organisée sur une mutualisation pertinente et originale avec le droit et ouvrant la voie à une insertion professionnelle dans les principaux débouchés du champ de la géographie et de l'aménagement » (p. 105). Ce point fort est également identifié dans l'évaluation de la mention « Droit de l'Environnement de de l'Urbanisme » qui valorise : « Une dimension pluridisciplinaire de la formation en raison d'une très large mutualisation avec le master Géographie, environnement, aménagement et développement » (p. 48). Dans ces conditions, l'équipe des géographes peine à comprendre l'avis du comité qui, d'un côté, reconnaît le couplage droit / géographie comme un point fort de ces deux masters adossés l'un à l'autre ; de l'autre, se refuse à donner un avis d'accréditation favorable à la mention « DEU », décision qui, en toute logique, devrait compromettre sérieusement l'ouverture des deux formations.

L'équipe s'interroge également sur les points identifiés comme faibles. Suite aux échanges avec les membres du comité (audition du 24 mai en visioconférence), deux points faibles

semblaient écartés : la composition du conseil de perfectionnement, intégralement revue en tenant compte des observations qui ont été faites ; et la présence de professionnels dans la formation (plus de la moitié des enseignements en M2) dont le comité d'évaluation n'avait pas connaissance. Les réponses apportées durant l'échange semblaient pleinement satisfaire les membres du comité. Concernant la mention DEU, le seul point faible « restant » concernait l'adossement à la recherche. À ce sujet, l'équipe des géographes confirme que les collaborations de recherche associant juristes et géographes en lien avec les thématiques du master ont été régulières durant la dernière décennie. À titre d'exemple, cette année, un projet de recherche sur l'urbanisme favorable à la santé (financé par l'ARS) a permis à l'ensemble de l'équipe du Master de se mobiliser autour d'un atelier mené avec la communauté d'agglomération Agglopolys et a permis de recruter une alternante du Master sur cette thématique au Syndicat Mixte de l'agglomération tourangelle. L'équipe du Master (géographes et juristes) a également co-organisé une journée d'étude sur la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette, en collaboration avec la Dréal le 5 décembre 2022, associant chercheurs, professionnels, élus et étudiants. Enfin, une collaboration se dessine pour les trois prochaines années dans le cadre d'un projet de recherche-action Popsu Transition portant sur les enjeux de préservation de la trame brune dans la Métropole tourangelle, associant juristes, géographes et techniciens. Ces coopérations de recherche sont particulièrement précieuses pour la formation car elles permettent d'approfondir le travail d'équipe et d'échange bi-disciplinaire entre géographes et juristes. En outre, elles permettent d'approfondir des questions de recherche directement en lien avec les thématiques liées à la planification urbaine et environnementale qui sont au cœur des enseignements du Master. Enfin, elles fournissent un cadre dans lequel les étudiants de master 1 et 2 peuvent être impliqués, individuellement (alternance, stage) ou collectivement (ateliers collectifs, organisation de journées d'étude). De ce point de vue, les parcours MTU et ETP sont clairement bien arrimés à la recherche.

Master mention « Philosophie »

Pour le master mention « Philosophie », le rapport provisoire (pré-auditions) indiquait un avis réservé, « *malgré la qualité du projet et des réponses apportées aux recommandations du Hcéres* » (p. 17). Deux points étaient alors soulignés : le manque d'information sur la mise en place d'un conseil de perfectionnement et le manque de cohérence interne entre les parcours de la mention. Ces deux points ont fait l'objet de réponses précises portant sur le bilan de la formation, réponses qui figuraient dans la fiche dite da04 du master mention « Philosophie ». En particulier, l'équipe pédagogique a rappelé qu'il n'y avait qu'un parcours dans le master mention « Philosophie ». Si l'erreur de lecture pouvait être imaginable s'agissant du bilan de la formation, cette erreur était en revanche incompréhensible s'agissant du projet (sur lequel porte le rapport provisoire). Dans le document présentant le projet du master mention « Philosophie », il n'a jamais été question d'autre chose que d'un unique parcours « Humanités et politique ».

Après la réception de cet avis « réservé » (bilan provisoire pré-auditions), le porteur du projet a participé à l'audition (mercredi 24 mai). Aucune des deux questions soulevées dans le rapport pré-auditions n'a été posée lors de l'entretien. Le porteur n'a pris la parole que deux fois durant toute l'audition, à sa propre demande. L'avis finalement « défavorable » rendu pour le master de philosophie interroge :

-Parce que les deux reproches qui semblent devoir fonder l'avis réservé de mai comme l'avis défavorable de juin résultent, pour le bilan, de malentendus déjà rectifiés dès janvier, et pour la partie offre de formation, d'erreurs de lecture manifestes du projet : la fiche projet ne laissait aucune prise aux deux reproches formulés, sur lesquels les réponses étaient très claires.

-Parce que le rapport provisoire pré-auditions, qui souligne « *la qualité du projet et des réponses apportées aux recommandations du Hcéres* » rend incompréhensible le passage de « réservé » à « défavorable ».

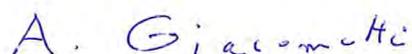
-Parce que ce passage de « réservé » à « défavorable » a lieu, qui plus est, après une audition au cours de laquelle aucun membre du comité n'a fait mention d'aucun de ces deux points litigieux.

Ce dossier a été longuement travaillé par l'équipe pédagogique. L'absence d'échange contradictoire et constructif avec les experts lors de l'entretien suscite une légitime incompréhension de la part des collègues. En outre, dans le cas présent, le glissement de « *Manque de cohérence interne de la mention (entre les parcours)* », mentionné dans l'avis d'accréditation pré-auditions à « *Manque de cohérence interne de la mention (entre les options)* » semble davantage relever d'une pirouette rhétorique que d'une nouvelle analyse réalisée à l'aune des explications détaillées, données sur le projet de formation.

L'équipe présidentielle a enregistré l'ensemble des observations formulées (y compris lorsqu'elle ne partage pas les analyses du comité d'experts). Elle en tiendra le plus grand compte lors des échanges à venir avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en vue de l'accréditation des formations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Arnaud Giacometti
Président de l'université de Tours

A handwritten signature in blue ink that reads 'A. Giacometti'.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

